

M. Taoufik BACCAR, gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) a présidé, vendredi, 19 décembre 2008, une cérémonie de signature d'un mémorandum d'entente en vertu duquel les banques non résidentes mettent en place une ligne de crédits de 100 millions d'Euros en faveur des projets et entreprises off-shore installées en Tunisie.

Cette ligne de crédits dont l'objectif est d'accompagner et encourager les investissements directs étrangers (IDE) en Tunisie, est mise au profit des entreprises par 6 banques off-shore. Il s'agit de Citibank NA Tunis, Tunis International Bank, Arab Banking corporation, North Africa International Bank, Bank Ettamwil Tounsi Saoudi et Alubaf International Bank.

M. BACCAR, a souligné, à cette occasion, que la mise en place de cette ligne de crédits a pour objectif d'accélérer la mise en œuvre des projets des entreprises qui ont exprimé leur intention d'investir en Tunisie.

Il a mis l'accent sur la volonté du président Zine El Abidine Ben Ali d'appuyer les investissements nationaux et étrangers et notamment à la lumière des changements qui s'opèrent sur les marchés mondiaux, de manière à conforter la confiance des investisseurs dans le site Tunisie.

Le gouverneur de la BCT a loué la bonne réaction des banques non résidentes à cette initiative, reflétée notamment par leurs adhésion aux projets nationaux.

Il a mis l'accent sur l'importance de la décision présidentielle concernant la révision de la loi numéro 108 de l'année 1985 relative aux institutions financières offshore pour les rapprocher avec les institutions financières résidentes, l'ultime objectif étant de hisser la Tunisie au rang de site financier régional.

Les entreprises et projets concernés par cette ligne de crédits bénéficieront de ces financements soit à travers le crédit relais en attendant la mobilisation des ressources adéquates, le crédit de financement de nouveaux projets ou le crédit d'extension des projets existants.

Les conditions exigées pour bénéficier des financements sont celles appliquées par les banques, soit la nature du projet, le calcul des risques et la rentabilité économique et financière.

Le mémorandum d'entente a été signé par Mme.Aycha El Hajji (Alubaf International Bank), Heykel Belhessine (Citibank), Mohamed El Fekih (Tunis International Bank), El Arousi Bayouhd (Bank Ettamwil Tounsi Saoudi), Mohamed ben Othmen (arab banking corporation) et Abderrazek Fraj (North Africa International Bank).